

## LES AVIS PUBLICS

29 novembre 2023 Avis public de consultation – Règlement 441-2023 modifiant : le Règlement de zonage numéro 330-2018 de façon à modifier certaines normes applicables aux grilles des usages et des normes des zones AD-7 et AD-8.

13 décembre 2023 Avis public d'entrée en vigueur – Règlement 442-2023 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2024.

11 janvier 2024 Avis public d'entrée en vigueur – Règlement 440-2023 modifiant le règlement numéro 231A-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

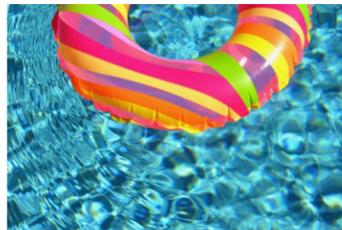
14 février 2024 Avis public d'entrée en vigueur – Règlement 443-2024 modifiant le règlement 333-2018, 249-2011 et 151-2022.

13 février 2024 Avis public demande de dérogation mineure – 176 rue Robert-Cauchon concernant le règlement de zonage art. 6.109 a).

Les avis publics sont publiés conformément à la réglementation sur le site web de la municipalité et ils sont affichés à l'hôtel de ville ainsi qu'à la bibliothèque municipale.

## DEMANDE DE PERMIS

Vous prévoyez l'installation d'une piscine ou vous avez un projet de rénovation? Ne vous prenez pas à la dernière minute pour faire la demande de permis. Vous pouvez communiquer avec le service de l'Urbanisme ou consulter le site web de la municipalité pour prendre connaissance des règlements en vigueur.



**RAPPEL** : 1er versement des taxes municipales doit être effectué au plus tard le 11 mars 2024.



En raison du congé de Pâques, veuillez noter que nos bureaux administratifs seront fermés le 29 mars et le 1er avril.

## RAPPEL PRINTANIER

Nous vous rappelons...

- Que la pompe d'assèchement (sump-pump) doit évacuer l'eau exclusivement à l'extérieur de la maison.

- Que le rejet des eaux de surface dans le réseau d'égout sanitaire est illégal.

- Brancher vos drains de fondation ou vos gouttières à l'égout sanitaire risque de causer des refoulements dans votre sous-sol.

- Ces branchements au réseau d'égout sanitaire représentent une dépense inutile pour les citoyennes et citoyens pour traiter de l'eau propre et l'acheminer au lac.

- **En ayant seulement 22 résidences branchées illégalement qui rejettent l'eau d'une pompe d'assèchement au réseau d'égout sanitaire durant une heure, nous atteignons le débit normal de notre réseau d'égout pour une journée complète.**

# Mars

Le **STAN-INFO**



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

CENTRE MUNICIPAL  
221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0

Téléphone : 450 373-8944

<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>

Lundi au jeudi : 9 h à 16 h

Vendredi : 9 h à 12 h

Fermé entre 12 h et 13 h



# Oyez, oyez



**POUR TOUT SAVOIR SUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2024**



**L'Air en Fête**  
Créateur de sourires

**airenfete.com /camps-de-jour/ saint-stanislas-de-kostka/**

- **Les inscriptions en ligne débutent le 27 mars à 9H00 am**
- **Offert 8 semaines - du 24 juin au 16 août**
- **Inscription à la semaine**
- **Service de garde inclus**
- **3 Sorties facultatives durant l'été**

**ANIMATEURS RECHERCHÉS**  
**airenfete.com/emploi**

## À LA MAIRIE

Jean-François Gendron  
Maire  
[Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Sylvain Poirier**  
Conseiller District 1  
[conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Mario Prévost**  
Conseiller District 2  
[conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Louise Théorêt**  
Conseillère District 3  
[conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Raymond Martin**  
Conseiller District 4  
[conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Jacques Mailloux**  
Conseiller District 5  
[conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Mario Archambault**  
Conseiller District 6  
[conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca)



Nous observons plusieurs événements qui compromettent grandement l'efficacité du système d'égout sanitaire de la municipalité. Particulièrement, des objets nuisibles se retrouvent dans les stations de pompage du réseau et augmentent considérablement les coûts d'entretien donc, votre contribution annuelle pour le service des égouts sanitaires.

L'équipe des Travaux publics a dû procéder au déblocage de stations de pompage à plusieurs reprises au cours de la dernière année

Voici quelques exemples d'articles qui ne doivent pas être jetés dans les toilettes :

- Lingettes de soins personnels et pour bébés (même les biodégradables)
- Lingettes nettoyantes de type Lysol
- Serviettes et tampons hygiéniques
- Couches
- Cotons-tiges
- Des cheveux
- La soie dentaire
- Condoms
- Médicaments
- Graisse alimentaire
- Nourriture



**En résumé, on ne jette rien dans les toilettes, excepté le papier de toilette... et c'est tout !**



*Aujourd'hui, nous rendons hommage aux femmes extraordinaires qui ont influencé nos vies et façonné notre monde. Joyeuse journée internationale des droits des femmes!*

### SUBVENTION POUR AÎNÉS RELATIVE À UNE HAUSSE DE TAXES MUNICIPALES

La subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales payables à l'égard de votre résidence à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci.

Vous pourriez avoir droit à cette subvention si, entre autres, les conditions suivantes sont remplies : au 31 décembre 2023,

vous résidiez au Québec, vous aviez 65 ans ou plus, vous étiez propriétaire de votre résidence depuis au moins 15 années consécutives (notez que cette période de 15 ans pourrait inclure une période pendant laquelle votre conjoint a été propriétaire de la résidence avant que vous en soyez devenu propriétaire);

votre résidence est une unité d'évaluation entièrement résidentielle comportant un seul logement et elle constitue votre lieu principal de résidence;

vous avez reçu, ou vous étiez en droit de recevoir, un compte de taxes municipales à votre nom, pour l'année 2024, relativement à cette résidence (notez que, si vous êtes copropriétaire de votre résidence, le compte de taxes municipales peut avoir été délivré au nom d'un autre copropriétaire de la résidence);

votre revenu familial pour l'année 2023 ne dépasse pas 61 200 \$ (votre revenu familial correspond au montant de la ligne 275 de votre déclaration plus, si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2023, le montant de la ligne 275 de sa déclaration).

Pour plus de renseignements sur cette subvention, voyez les instructions concernant le point 29 de la ligne 462 dans le Guide de la déclaration de revenus (TP-1.G) ou celles données dans le formulaire Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales (TP-1029.TM).



Dans la nuit du 9 au 10 mars on avance l'heure.

Nous souhaitons féliciter la famille Sicard-Vincent de Saint-Stanislas-de-Kostka pour leur prix remis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. L'ordre national du mérite agricole représentant la plus haute distinction destinée aux femmes et aux hommes qui s'investissent dans leur entreprise agricole. L'Ordre national du mérite agricole est une véritable institution dans le milieu de l'agriculture québécoise. Créé en 1889, ce concours encourage l'excellence et le développement d'une industrie agroalimentaire dynamique, novatrice et rentable. Il reconnaît chez les productrices et les producteurs québécois leur amour du métier, leur détermination et leur esprit d'initiative.



### SALLE COMMUNAUTAIRE

**Vous prévoyez organiser une réception et l'idée de recevoir toute votre gang chez vous représente un soucis?**

**Une fête, un shower, un mariage, un party d'amis, un congrès d'entreprise ou même une funérailles, nous pouvons vous accompagner dans l'organisation de votre événement. Nos trois salles peuvent recevoir jusqu'à 200 personnes.**

**Service de bar sur place et cuisine pour votre traiteur sont disponible. Le prix de location est réduit de 50% pour les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka.**

**De plus, vous souhaitez offrir des cours de peinture, de danse, chant grégorien, langue ou encore vous pratiquez un sport dont vous voulez partager vos connaissances? Veuillez contacter le service des Loisirs.**

